



Formation

Accueil de personnes à mobilité réduite

Mise à jour 20/01/2020

Type : Perfectionnement

Durée : 7 heures

Nombre de participants : 6 stagiaires.

En 2021 : 7 stagiaires formés.

Objectif :

- Acquérir les connaissances et aptitudes permettant l'accompagnement à bord du véhicule des personnes à mobilité réduite.
- Identifier les handicaps.
- Acquérir les bons gestes à la manipulation du matériel.

Public :

Conducteurs de véhicules de transport en commun qui transportent des personnes à mobilité réduite sur des services réguliers.

Programme :

L'accord du 8 janvier 2024.

- Présentation générale
- Connaissance de la clientèle
- Prise en compte de l'âge de la clientèle (de l'enfant à la personne âgée).
- Accueillir et établir un climat de confiance avec les personnes transportées
- Evaluation final

Validation :

Attestation de formation

Cette formation ne remplace pas l'obligation de formation du conducteur accompagnateur de l'accord de branche du 7 juillet 2009.